

Dans la journée du 15, divers décrets ont été publiés.

« Le ministère a été changé et composé ainsi qu'il suit : présidence du conseil, affaires étrangères et maison du roi, André Métaxa ; intérieur, Riga Palamidès ; finances, Drasas Mausoulas ; guerre, André Londres ; marine, le contre-amiral Canaris ; justice, Melas ; instruction publique, Michel Skinas.

« Une assemblée constituante a été convoquée dans le délai de trente jours ; les présidents des collèges électoraux seront élus à la pluralité des suffrages ; l'assemblée devra rédiger une constitution qui réglera l'intervention de la nation grecque dans ses propres affaires.

« Tous les étrangers qui ont des emplois dans l'armée ou dans l'administration seront renvoyés à l'exception des anciens philhellènes. Cette mesure frappe les Bavares.

On ajoute que le roi Othon a adressé une lettre de remerciements au peuple d'Athènes, qui, par sa conduite, a préparé à la Grèce, dit-on, un avenir de prospérité, de bonne administration et de liberté. Étrange condition que le jeune monarque ait été obligé de remercier les insurgés qui l'ont contraint par la force à faire ce qu'il avait longtemps refusé ! Si, auparavant, il était influencé par ses ministres, sa volonté restait libre. Le *Constitutionnel*, qui a parfois de bons momens, demande « pourquoi avilir le prince par la triste comédie d'une reconnaissance involontaire. » Que d'atteintes une révolution, même la plus calme en apparence, ne porte-t-elle pas à l'autorité et à la dignité royales !

Quoi qu'il en soit, on a décidé que l'anniversaire du 15 septembre serait une fête nationale, et qu'une décoration serait accordée à tous ceux qui ont pris part à la révolution. Il nous semble qu'il faudrait d'abord en assurer les résultats ; il sera toujours tems de récompenser les vainqueurs ; attendez les fruits de leur facile triomphe. Quels seront-ils ? Grave question, que, dans l'enthousiasme actuel, on s'efforce de résoudre dans un sens national ! Mais combien de mécomptes arrivent d'ordinaire à la suite de ces *pronunciamientos* ! Voyez ! la Grèce elle-même se vante de l'unanimité de son mouvement du 15 ; et cependant que d'influences contraires ont pu y prendre part !

« Les premiers auteurs du mouvement, dit un journal, sont les amis de la Russie. Les anciens partisans du comte Capo-d'Istria, jadis prononcés contre le système constitutionnel, ont tout à coup réclamé l'établissement d'une constitution avec autant de vivacité que le parti national. Les amis de l'Angleterre ont secondé le mouvement. Les nationaux ont sagement fait de s'y associer, pour atteindre le but ancien de leurs efforts : l'expulsion des étrangers et la politique. Mais l'intérêt de la patrie demande qu'ils évitent toute nouvelle secourse, qu'ils conservent leur jeune roi, qu'ils le rendent populaire, qu'ils défendent cette royauté, neutre en Europe, comme un gage d'indépendance et de sécurité ! »

Y parviendront-ils avec les élémens divers qui se trouvent même au sein du nouveau cabinet ? Les ministres des affaires étrangères et de la marine comptent parmi les amis de la Russie ; l'Angleterre appuie celui de la guerre ; le parti national compte sur les ministres de l'intérieur et des finances. L'intérêt grec court, évidemment, le risque d'être sacrifié à l'intérêt des deux autres puissances, et rien, dans cette bizarre coalition, ne lui promet l'appui de la France !

— D'après la version du *Messenger*, une grande agitation avait régné à Athènes pendant toute la journée du 11.

« Le 15, à une heure du matin, la générale et le tocsin se sont fait entendre, ajoute ce journal. Les troupes ont pris les armes aux cris de : *Vive la constitution* ! et se sont mises en mouvement, en ordre, et sous le commandement de leurs chefs.

« Elles sont arrivées, sans rencontrer de résistance, jusqu'aux portes du palais, et se sont rangées en bataille entre le palais, et la foule qui s'était jointe à elles pendant leur marche. Les cris de : *Vive la constitution* ! ont recommencé avec une nouvelle force. Le roi a essayé de haranguer des soldats. Sa voix a été couverte par les acclamations.

« A quatre heures, le conseil d'état s'est réuni, sans convocation, en séance extraordinaire, et a voté une adresse au roi pour demander le renvoi des ministres, la formation d'un nouveau cabinet et la promesse de convoquer, dans le délai d'un mois, une assemblée nationale, chargée d'arrêter, de concert avec l'autorité royale, la constitution définitive du royaume.

« Ces propositions ont été portées au palais par une commission du conseil d'état ; à onze heures, le roi y a donné son assentiment. Le corps diplomatique, qui s'était présenté au palais, dès le matin, et n'avait pu y pénétrer, a été alors introduit ; un instant après, le roi a paru au balcon ; il a été accueilli par les cris de : *Vive le roi ! vive la constitution* ! »

Le *Messenger* dit encore que, le soir, la ville a été illuminée ; le 16, au matin, tout était calme : la troupe faisait respecter l'ordre.

— Des mouvemens insurrectionnels ont éclaté dans le même sens à Nauplie, à Missolonghi et à Chalcis.

UN PRÊTRE IRLANDAIS.

Un vieux curé Irlandais avait donné l'hospitalité à deux voyageurs ; l'un était un écrivain français, qui conserve religieusement le souvenir de cette soirée, l'autre un révérend maître des-arts de l'université d'Oxford. Après un souper simple, mais abondant et bien servi, dont le dessert fut animé par une bouteille de vin de Bordeaux, le jeune ministre anglican John Sherped

engagea une controverse théologique avec le curé Irlandais. Celui-ci opposa aux vives attaques de son adversaire l'imposante unité de l'Eglise catholique, immuable au milieu de toutes les variations des schismes et des hérésies.

Le ministre anglican prononça alors le mot de confession, et le vieux curé tressaillit. D'un ton grave il dit : Je vais vous apprendre ce que l'Eglise nous impose à cet égard :

« Ma famille, dit le vieux curé, était aussi pauvre que noble ; elle avait cela de commun avec toutes les familles d'Irlande qui, fidèles à leur foi religieuse, n'avaient pas voulu échanger leur épée contre une demi-aune, et se refaire dans le commerce des pertes que leur avait occasionnées la *Grande Insurrection*. Mon père était mort lieutenant-colonel au service de France, et c'est avec sa modique pension de veuve que ma mère nous avait élevés. Naturellement mon frère aîné avait été destiné à porter l'épavelette, et moi, comme cadet, j'avais été envoyé à Saint-Omer. Je fus ordonné prêtre en 1790, et immédiatement attaché à l'une des grandes paroisses de Dublin. J'étais plein de zèle ; on voulait bien me reconnaître quelque talent pour la chaire ; j'étais fort goûté déjà comme confesseur ; enfin je semblais devoir arriver rapidement aux premiers honneurs dans notre église, peu riche en sujets de quelque valeur.

Un an après, mon frère, alors capitaine au Royal-Irlandais, vint passer près de nous un congé de semestre. Mais quand ce congé expira, ma mère, à bon droit effrayée de la tournure que prenaient les affaires en France, surtout pour les officiers étrangers, ne voulut pas lui permettre de rejoindre son drapeau, et le força d'envoyer sa démission. Ce fut ce qui nous perdit tous. Habitué jusque-là à une vie excessivement active, retenu d'ailleurs par la discipline et le respect de sa position, mon frère supporta mal l'épreuve de l'oisiveté. Sans être au fond un mauvais sujet, il fit tout ce qu'il fallait pour s'en donner la réputation. Il fréquenta les clubs et les tavernes, fuma du matin au soir, joua du soir au matin, fit des dettes, eut des querelles, parvint à se faire craindre de beaucoup de monde et aimer de bien peu.

Ma mère, que sa tendresse aveuglait, fut quelque tems avant de remarquer ce changement dans la conduite de son fils aîné ; mais quand elle ne put se le dissimuler, elle en fut fort affligée. Je vous le répète, ce n'était pas au fond un mauvais sujet ; au contraire, malgré ses désordres, il était plein d'honneur et de probité, et puis c'était bien le meilleur cœur !...

Nous crûmes, ma mère et moi, que nous ramènerions mon pauvre frère dans la bonne voie, si nous parvenions à le marier. Il nous donna carte blanche, et, comme toujours, il nous promit de faire tout ce que nous voudrions. Nous arrêtâmes nos vues sur la fille d'un marchand de draps, qui réunissait à la beauté quelque fortune, de l'éducation et d'excellentes qualités. Nous présentâmes mon frère ; contre mon attente, il plut du premier coup.

Les choses allaient donc au mieux, et tout semblait annoncer un mariage prochain. Mon frère, qui n'était pas tellement épris de sa future qu'il fit le sacrifice complet de ses habitudes de clubs et de tavernes, l'aimait cependant assez pour en être jaloux. Un jeune homme de la ville avait demandé avant lui la main de la fille du marchand de draps, et l'aurait obtenue vraisemblablement si mon frère n'eût se fût présenté. Cette rivalité avait fait naître entre eux un mauvais vouloir réciproque ; leur haine était notoire pour tout le monde ; déjà ils s'étaient cherché plus d'une fois querelle, un duel semblait imminent. Or, un soir qu'ils s'étaient dit des choses plus fâcheuses encore qu'à l'ordinaire, ils sortirent du club à très-peu de minutes l'un de l'autre. Deux heures après, on trouvait dans un faubourg le cadavre du rival de mon frère, la poitrine percée de part en part, et ayant encore son épée dans le fourreau, ce qui rendait impossible la supposition d'un duel. D'un autre côté, ses deux montres et sa bourse, qu'il avait encore sur lui, bien que son habit et sa veste fussent entr'ouverts et en désordre, éloignaient toute idée d'un meurtre commis dans une intention de vol. On ne dut donc voir dans le crime commis que le résultat d'une vengeance. On ne connaissait à la victime d'autre ennemi que mon frère, qui fut immédiatement arrêté, et, par une fatalité inconcevable, son épée, quand on la lui retira, se trouva cassée vers la pointe sans qu'il pût expliquer cette circonstance, qu'il prétendit même avoir ignorée complètement. L'enquête du coroner amena contre lui une accusation de meurtre ; le grand-jury, la trouvant suffisamment motivée, refusa de l'admettre à fournir caution, et l'envoya en prison attendre les assises trimestrielles, qui ne devaient pas s'ouvrir avant deux mois.

Les apparences étaient si fortes contre mon frère, que moi-même je l'aurais condamné si j'avais été son juge. Ma mère seule se refusait à le croire coupable.

J'allais chaque jour le visiter dans sa prison. Je m'y prenais de toutes les façons pour lui arracher l'aveu de son crime, espérant que, si je l'amenais à me le raconter, il se trouverait peut-être quelques circonstances qui m'aideraient à lui sauver du moins la vie. Impossible : au commencement, il s'empêtrait contre ce qu'il appelait d'impudentes calomnies ; plus tard, sans oser de protester de son innocence, il convenait avec moi de tout ce que l'accusation avait de plausible, et déplorait sa mauvaise réputation, qui allait passer si cruellement contre lui dans l'esprit du jury.

A mesure que le tems approchait, il se montrait plus doux et plus résigné ; son langage était sérieux et digne ; il s'occupait beaucoup plus à prier qu'à préparer sa défense. Je ne savais plus que penser ; quand je causais avec lui, je l'admirais ; il me paraissait impossible qu'il ne fût pas innocent ; dès que j'étais seul, ma malheureuse conviction revenait : il me semblait que mon frère ajoutait l'hypocrisie à ses autres péchés ; je craignais un nau-